



REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF 2019/2020

Sauf indication spécifiée ci-dessous, le championnat suit les règlements 2019/2020 édités par la FFRS

1. Formule de la compétition

- 1.1. Le championnat régionale IDF se déroule sous la forme d'une compétition combinée comportant au plus 20 participants, avec une phase de qualification et des phases finales.
- 1.2. Un club peut être représenté dans cette compétition par plusieurs équipes si le nombre maximal d'équipe n'est pas dépassé. Dans ce cas, une liste de 8 joueurs bloqués pour chaque équipe devra être envoyée à la commission Roller hockey IDF **au moins 3 jours avant la 1^{ère} journée.**
- 1.3. L'effectif minimum des équipes est fixé à 6 joueurs plus un gardien de but.
- 1.4. La présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée

2. Heure des rencontres

- 2.1. Pour la phase de qualification, le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 18h00 et 21h30 ou le dimanche entre 9h00 et 16h00.
- 2.2. Pour les phases finales, le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 18h00 et 21h30 et le dimanche entre 9h00 et 17h00.
- 2.3. En cas de lever de rideau d'un match de division nationale, le coup d'envoi peut être donné à 17 heures le samedi.
- 2.4. En cas d'entente avec un club hors IDF, l'entente devra être validée par la fédération avant le 1^{er} weekend de championnat et devra accueillir les matchs sur un terrain se situant sur le territoire de la ligue Ile de France.

3. Lieu et dates des rencontres

A diffusion du planning les clubs auront huit jours pour valider les dates pour faire part de leur disponibilités de gymnase sur ces dates.

Le club receveur peut modifier sa date de réception dans la mesure où cela ne modifie pas les autres matchs de l'équipe adverse. Une inversion match aller/match retour est possible avec l'accord des 2 clubs.

Au bout de 8 jours le calendrier sera définitif, et toute modification de date et horaire devra passer par une procédure de report.

4. Phase de qualification

- 4.1. La phase de qualification consiste, après un découpage en 1, 2 poules (moins de 10 : 1 poule ; + de 10 et moins de 20 : 2 poules) constituées une saison sur 2 par zone géographique ou par tirage au sort, en une compétition en matchs aller et retour pour chaque poule.

Les poules de la saison 2019/2020 seront établies par tirage au sort.

- 4.2. Les rencontres de la phase de qualification se déroulent en format éliminatoire selon l'article 5.3.2 du livre 2 règlement sportif général.*

Le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 11.3.3.2 du livre 2 règlement sportif général.*

- 4.3. Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place sont qualifiées pour les phases finales.

5. Phases finales play-off

5.1. Déroulement général

- 5.1.1. **En complément de l'article 2.2.2 du livre 2** règlement sportif général,* tout joueur doit au préalable avoir participé, dans le temps de la phase de qualification à 30% des matchs (arrondi à l'unité supérieure) dans cette même association et dans un même niveau de championnat régional (région



ou loisirs), dont au moins 1 avant la fin de la phase aller. La phase aller se termine à la veille du premier match "retour" du calendrier initial de chaque poule dans chaque championnat.

5.1.2. Horaire de réception des quarts de finale

Pour les ¼ de finale, les clubs receveurs doivent fournir la date et l'heure de réception au plus tard 3 jours après la fin de la phase précédente. Sans date et heure dans les délais, le match sera déclaré forfait.

5.2. 1 poule en phase de qualification

5.2.1. Les phases finales se tiennent chez le club classé 1er de la phase de qualification sous réserve de la disponibilité de son gymnase dans les créneaux horaires définis. En cas de non disponibilité, l'organisation sera proposée au 2eme et ainsi de suite.

5.2.2. Les rencontres des phases finales se déroulent en format éliminatoire selon l'article 5.3.2 livre 2 du règlement sportif général.*

5.2.3. Les phases finales consistent en séries de matchs simples (2x 20 min) organisés en plateau selon le principe suivant :

Série 1 : 1^{er} contre 4^{eme} de la phase de qualification

Série 2 : 2^{eme} contre 3^{eme} de la phase de qualification

Série 3 : perdant de la série 1 contre perdant de la série 2

Série 4 : vainqueur de la série 1 contre vainqueur de la série 2

L'équipe gagnante de la série 4 est proclamée championne IDF de régionale et accède obligatoirement au championnat de pré-nationale

5.3. 2 poules en phase de qualification

5.3.1. Le ¼ de finale se joue en match aller/retour en format standard selon l'article 5.3 format standard du livre 2 du règlement sportif général* (2x 25 min), le match retour se déroulant chez le mieux classé.

5.3.2. Les matchs de ¼ de finales sont organisés selon le principe suivant :

Série 1 : 1^{er} poule A contre 4^{eme} poule B de la phase de qualification

Série 2 : 2^{eme} poule A contre 3^{eme} poule B de la phase de qualification

Série 3 : 2^{eme} poule B contre 3^{eme} poule A de la phase de qualification

Série 4 : 1^{er} poule B contre 4^{eme} poule A de la phase de qualification

5.4. Les rencontres de 1/2 de finale et finales se déroulent en format éliminatoire selon l'article format éliminatoire selon l'article 5.3.2 du livre 2 règlement sportif général.*

5.4.1. 1/2 de finale et finales consistent en séries de matchs simples organisés en plateau (2x 20 min) selon le principe suivant :

Série 5 : Vainqueur série 1 contre vainqueur série 3

Série 6 : Vainqueur série 2 contre vainqueur série 4

Série 7 : Perdant série 5 contre perdant série 6

Série 8 : Vainqueur série 5 contre vainqueur série 6

5.5. Lieu des finales

Le choix du lieu des phases finales est déterminé dans l'ordre décroissant suivant, selon les disponibilités des installations :



- Chez le mieux classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 1 et le vainqueur de la série 4,
- Chez le moins bien classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 1 et le vainqueur de la série 4,
- Chez le mieux classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 2 et le vainqueur de la série 3,
- Chez le moins bien classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 2 et le vainqueur de la série 3,
- Dans un lieu choisi par la commission roller hockey IDF

L'équipe gagnante de la série 8 est proclamée championne IDF de régionale :

En cas de forfait sur le plateau de finale une pénalité de niveau 2 sera infligée au club fautif en plus de l'indemnisation due aux 2 arbitres.

6. Classement final

1. 1^{er} et Champion IDF : vainqueur série 8
2. 2^{ème} et Vice-champion IDF : perdant série 8
3. 3^{ème} IDF : vainqueur série 7
4. 4^{ème} IDF : perdant série 7

7. Qualification finale

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du championnat régional IDF doivent participer au championnat prénational IDF la saison suivante.

En cas de monter en N3 de certaines équipes, seront repêchées pour participer au championnat IDF prénational la saison suivante dans l'ordre de priorité :

- Le 7eme du championnat IDF pré nationale
- Le 8eme du championnat IDF pré nationale
- Le 3eme du championnat IDF régionale
- Le 4eme du championnat IDF régionale

8. Arbitrage

8.1. Désignation

- 8.1.1. Pour la phase de qualification, la désignation de 2 arbitres diplômés dont au moins 1 de degré 2, est à la charge du club receveur.
- 8.1.2. En cas d'inobservation de cette règle, une pénalité financière de niveau 1 est infligée au club receveur.
- 8.1.3. La désignation des arbitres pour les séries 1 à 4 des phases finales est à la charge du club receveur.
- 8.1.4. La désignation des arbitres pour les séries 6 à 8 des phases finales est à la charge de la commission de roller Hockey IDF.
- 8.1.5. En cas d'impossibilité pour quelque raison que ce soit à avoir des arbitres désignés par la commission roller hockey IDF, chaque club fournira 1 arbitre diplômé. L'arbitrage sera alors croisé. En cas d'inobservation de cette règle, une pénalité financière de niveau 1 est infligée au club fautif. Une



pénalité financière de niveau 1, sera appliquée au club receveur pour chaque arbitre manquant ou non diplômé.

- 8.1.6. Si un arbitre non diplômé ayant arbitré durant la saison à plusieurs reprises (au moins 2) a son diplôme lors de la formation de fin d'année (avant le 15 juin), les pénalités financières lui étant liées seront annulées.

8.2. Indemnisation

- 8.2.1. L'indemnisation (indemnité de match pas de déplacement) des arbitres pour la phase de qualification et sur les ¼ de finales est à la charge du club receveur
- 8.2.2. L'indemnisation (indemnité de match pas de déplacement) des arbitres pour le plateau de 1/2 finales et finales est à la charge de la commission roller hockey.
- 8.2.3. Les frais de déplacements des arbitres sont à la charge du club receveur sur la feuille de match pour la phase de qualification et ¼ de finales ou recevant le plateau pour le plateau des ½ finales et finale, sur justificatifs.
- 8.2.4. L'indemnisation des arbitres se fait selon le tarif match simple du règlement général et dépend du degré du diplôme que ce soit en phase de qualification ou sur.

9. Saisie des rapports officiels de match dans le module de résultats

Conformément aux dispositions de l'article 9.3 du règlement sportif général et sous peine de match déclaré forfait pour le club fautif, les rapports officiels de match doivent être saisis dans le module de résultats au plus tard le mercredi suivant les rencontres accompagné de la feuilles de match.

8.3 Liste de joueur et officiel d'équipe

Comme pour tous les matchs organisés par la commission roller hockey IDF, les responsables d'équipe devront validés en contresignant le rapport de match, la compositions (joueur + officiel d'équipe) de l'équipe adverse. En cas de non-respect de cette disposition une pénalité financière de niveau 1 sera appliquée au club fautif.

10. Report de match

10.1. Hors cas de force majeur

Les matchs peuvent être reportés, préalablement à la journée de championnat dans les conditions suivantes :

- Accord des 2 clubs, par envoi de mail à la commission roller hockey IDF aux coordonnées fournies par la commission roller hockey IDF
- La date et heure de la nouvelle rencontre devront être communiquées par mail à la commission roller hockey IDF aux coordonnées fournies par la commission roller hockey IDF au moins 48h avant la date de la journée reportée.
- En cas d'inobservation de cette règle, le match sera déclaré forfait pour le club receveur en cas de non réception ou le club visiteur en cas de non déplacement.

10.2. En cas de force majeur

Le club receveur devra proposer 2 dates (jour + heure) dans les créneaux horaires définis par le présent règlement pour cette compétition et respectant le calendrier des phases finales et les obligations du club visiteur.

10.3. Le club receveur devra se positionner sur l'une de ces 2 dates dans les 5 jours. En cas de non-respect de ces dispositions, le club fautif sera déclaré forfait.